

CONSEIL MUNICIPAL
LE VAL DE GUEBLANGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juin 2023

Présidente : Agnès SCHEIDT, 1^{er} Maire-Adjoint.

Etaient présents :

Agnès SCHEIDT, Raymond BOUSCHBACHER, Thierry HUARD, Yves CHAMPAGNE, Philippe MARX, Angélique HENNEQUI, Denis SCHEIDT, Enrico PETROSINO

Etaient représentés : Sonia BOUR BUR ayant donné procuration à Agnès SCHEIDT

Etaient excusés : Dorothée GUYON, Christine WALTER, et Sébastien MANGIN

Agnès SCHEIDT, 1^{er} Maire-Adjointe, salue l'assemblée. Il est 18h40, quand la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2023

2. CONVOCATION DES COLLEGES ELECTORAUX POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Sur proposition de la Présidente, il est décidé de confier la fonction de secrétaire de séance à Philippe MARX.

Adopté à l'unanimité

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2023

La Présidente propose au Conseil Municipal d'adopter le texte du procès-verbal de la séance du 12 mai 2023 dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux en date du 22 mai 2023.

Adopté à l'unanimité

2. CONVOCATION DES COLLEGES ELECTORAUX POUR L'ELECTION DES SENATEURS

M Enrico PETROSINO étant de nationalité italienne, ne prend pas part au vote.

Vu l'article R.131 et les articles L. 283 à L. 293 du code électoral

Vu le Décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023

Vu l'arrêté Préfectoral du 25 mai 2023

Vu les articles L.2541-6, L. 2121-16, L. 2121-17, L. 2121-18, L. 2121-26 et L. 2122-17 du CGCT

Considérant que les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023, et que les conseils municipaux sont convoqués, par décret du 6 avril 2023,
Considérant que lors de ces élections, afin d'élire les sénateurs, ce sont les délégués de chaque commune, désignés au sein et par leur conseil municipal, qui voteront,
Considérant que pour notre commune, il faut désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants, qui seront élus simultanément par les conseillers municipaux à bulletin secret, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne,
Considérant que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, la présidence étant assurée par le 1^{er} Adjoint,

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 8

Le 09 juin 2023, à 18 heures 40, le Conseil Municipal de la commune de LE VAL DE GUEBLANGE s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Agnès SCHEIDT, 1^{er} Maire-Adjoint.

Date de la convocation : le 6 avril 2023 - Séance du Conseil Municipal du 09 juin 2023

Considérant qu'après avoir procédé au vote, le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8

proclame les résultats suivants :

- 3 délégués : Raymond BOUSCHBACHER, Sonia BUR et Agnès SCHEIDT
- 3 suppléants : Yves CHAMPAGNE, Denis SCHEIDT et Thierry HUARD

Arrivée de Sébastien MANGIN à 18h55. Les élections des délégués étant déjà entamées, il ne prend pas part au vote.

Il est 19h05 quand la Présidente, Agnès SCHEIDT, lève la séance